

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 259

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Vermorel-Marques, M. Vatin, M. Forissier, M. Fabrice Brun,
Mme Louwagie, Mme Anthoine, M. Dubois et M. Descoeur

ARTICLE 3

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Des éléments relatifs aux conséquences socio-économiques de l'atteinte ou de la non-atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ce que le bilan de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, dressé un an après par les conférences régionales de gouvernance, se penche sur les conséquences socio-économiques de ces objectifs afin que le développement des territoires soit au cœur des préoccupations pour la définition des objectifs suivants.

Conformément aux observations du gouvernement lors des travaux en commission, le même bilan socio-économique sera proposé par un amendement à l'article 14 de la présente proposition, c'est-à-dire dans le cadre du rapport quinquennal du Gouvernement sur l'application du ZAN.